



Compte-rendu Du Procès verbal De L'Assemblée Générale Du 25 avril 2014 à La Bouille.

Présents : 21.

Pouvoirs : 19.

Excusés : 3.

Ordre du jour.

Point 1 - Approbation du PV de l'Agle du 8 mars 2013.

Point 2 – Rapport moral et d'activité année 2013.

Point 3 – Rapport financier année 2013.

Point 4 – Discussion et vote des rapports.

Point 5 – Classement de la Boucle de Roumare.

Point 6 – Abandon du projet d'implantation de la ferme photovoltaïque par le GPMR.

Point 7 – Fonctionnement de l'association et objectifs en 2014.

Point 8 - Adhésion et cotisation pour l'année 2014.

Point 9 - Renouvellement des membres au bureau : Présentation des candidatures – vote des membres du C.A.

Point 10 – Questions diverses.

Assemblée Ordinaire.

Pierre Lebrun souhaite la bienvenue aux adhérents et aux personnes présentes.

Le Président déclare l'assemblée générale ouverte.

Pierre LEBRUN rappelle que l'association de défense des Berges de Seine de Sahurs – La Bouille – Moulineaux et Caumont est une association de loi 1901 déclarée sous le n° w763000366 depuis le 13 avril 2012 qui a la personnalité morale et qui peut agir en justice.

Point 1. *Approbation du PV de l'Agle du 8/03/2013.*

La copie du PV du CR de l'Agle du 8/03/2013 étant en possession de chaque adhérent, une lecture et un résumé des divers points de l'ordre du jour sont faits par Pierre LEBRUN.

Les membres de l'assemblée générale adoptent le procès verbal du CR de l'Agle du 8/03/2013 avec le vote suivant :

Membres présents – 21 Pouvoirs : 19 Votants – 40 Pour – 40 Contre – 0 Abstention – 0

Point 2 : *Rapport moral et d'activité année 2012.*

Le rapport est présenté par le président.

Nous rappelons que notre association a pour but la défense du patrimoine et de la qualité de vie existante des résidents des communes de Sahurs, La Bouille, Moulineaux et Caumont contre toute implantation ou exploitation industrielle sur les berges de la Seine à proximité des villages qui entraînerait des nuisances sonores, visuelles et une pollution atmosphérique.

Aujourd'hui nous pouvons constater que notre volonté et notre détermination pour rejeter le projet du GPMR d'implanter une ferme solaire sur les anciennes chambres de dépôts des boues de Seine est récompensée.

Le projet est abandonné par le GPMR depuis décembre 2013.

La raison évoquée – je cite - (l'orientation nationale actuelle donnée à la filière photovoltaïque ne permet pas d'assurer une pérennité de cette activité sur le site) pour ne plus donner suite à ce projet envisagé (il semble pourtant qu'il n'y avait jamais eu de projet !!) permet aux acteurs de se retirer sur la pointe des pieds...

Nous sommes plus réalistes et affirmons que ce succès est à mettre à l'actif de tous les adhérents de Sahurs – La Bouille – Moulineaux et Caumont qui jour après jour sont venus de plus en plus nombreux dénoncer cette exploitation industrielle privée et participer à nos actions.

Les adhérents (plus de 150 mais il est vrai que nous ne sommes jamais assez nombreux) qui par leur soutien moral et financier sont nécessaires à la vie de l'association, le dialogue constant avec les habitants des communes concernées, ont fait capoter l'idée du GPMR d'implanter une centrale photovoltaïque face à La Bouille et Caumont.

Lorsque je parle de dialogue, je mentionne le travail réalisé par les membres du CA sur La Bouille et Caumont (Patrick Valentini – Didier Gilles – Roger L'huissier – Jean-Michel) et sur Sahurs (Dany Gruyters – Dominique), qui ont exposé aux habitants l'inconcevable projet sur les Berges de Seine. Je les en remercie.

Nous avons sans relâche expliqué et démontré qu'il n'était pas concevable d'implanter du solaire au sol dans une zone protégée au titre de l'environnement et de la biodiversité.

Rappelons que la moyenne d'ensoleillement dans cette boucle de Seine n'est que de 1400h/an.

Pour infos :

La commune de Sahurs a connu 1 401 heures d'ensoleillement en 2013, contre une moyenne nationale des villes qui est de 1 819 heures de soleil.

Sahurs a bénéficié de l'équivalent de 58 jours de soleil en 2013.

La commune se situe à la position n°**30 679** du classement des villes les plus ensoleillées sur **36.664** recensées.

Le classement définitif de la Boucle de Roumare au titre des sites naturels confirme cette inconcevable réalisation à l'intérieur d'un parc Natura 2000.

Le visuel des paysages et sites composant notre environnement est une valeur immuable que nous ne pouvons laisser détruire.

Notre objectif est atteint mais nous devons rester très vigilants sur la suite qui sera donnée lors des réflexions du GPMR et de la mairie de Sahurs sur le devenir de cet espace.

En effet, l'actuelle mise en place du PLU de la commune de Sahurs doit prendre en compte ces anciennes chambres de dépôts des boues, aujourd'hui dans une zone naturelle protégée NDa destinée à un retour agricole.

Important : ce terrain n'est pas dans la base de données des sites pollués en Seine Maritime (BASOL). Preuve flagrante : le vélo-route (déclaré d'intérêt général) qui passe au droit du terrain dont l'enquête publique notifie les conclusions suivantes : « Aucun site pollué n'est répertorié au droit et à proximité du projet ».

Le PLU doit aussi tenir compte de plusieurs directives ministérielles quant à la protection des espaces agricoles ainsi qu'à la préservation des milieux naturels et des paysages.

Pour arriver à un tel résultat, les membres du bureau et du CA ont donné de leur temps sans compter et nous savons tous que sans cet engagement et ce bénévolat notre paysage et notre environnement ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Notamment, je mets l'accent sur le travail fourni par Jean-Michel Thomas qui a réalisé un superbe document

« INCOMPATIBILITES » envoyé aux personnalités qui pouvaient avoir la charge de l'étude du dossier.

Ce document est disponible pour sa lecture sur le net, à l'adresse de notre site.

Notre site qui aujourd'hui est lui aussi un support incontournable pour tous ceux qui suivent la vie de notre association en dehors des bulletins périodiques distribués dans les boîtes aux lettres.

Ce succès est l'œuvre de notre informaticien Dominique Jourdain qui lui aussi, sans compter de son temps après ses heures de travail, installe, modifie, met à jour toutes les rubriques de notre site internet « Défense des berges de Seine ».

Je remercie sincèrement toutes ces personnes.

L'association vit, mais pour avoir ce fonctionnement correct que vous connaissez, il nous faut des aides logistiques et financières.

Nous ne passerons pas sous silence l'aide apportée par la mairie de La Bouille et son Maire Joël Temperton qui, lors de chaque réunion, bureau, CA et Agle, a mis à notre disposition une salle et des moyens matériels pour fonctionner.

Je n'oublie pas la mairie de Caumont seule municipalité à nous avoir accordé une aide financière en 2013 par le moyen d'une subvention.

Merci à Nicole Potel et Joël Temperton adhérents de l'association.

Notre activité.

Notre activité a mobilisé la majorité des membres de notre CA.

Nous avons dans plusieurs courriers adressés aux responsables politiques et administratifs, expliqué notre rejet, demandé des compléments d'informations et à être entendus.

Nous sommes intervenus lors d'un conseil municipal de Sahurs pour expliquer notre opposition au projet dans cette zone protégée.

Nous avons participé au forum de « Génération Normandie Seine à Duclair » avec L'ancien Président de la Chambre d'Agriculture François FIHUE.

Nous avons réalisé une campagne d'adhésions avec la distribution d'un tract aux habitants des communes de La Bouille – Sahurs – Caumont et Moulineaux.

Lors du passage de l'Armada en juin 2013 nous avons confectionné et posé 2 grandes banderoles sur les berges de la Seine (rive gauche et rive droite) en face et au droit des champs de dépôts cultivés de maïs en ce début de printemps.

La distribution d'un tract aux visiteurs et touristes de l'Armada, ont permis de rappeler et de mobiliser encore plus contre ce projet solaire.

Comme expliqué dans le rapport moral, il y a eu la réalisation et l'envoi du document « INCOMPATIBILITES ».

Nous avons pris la parole lors des réunions publiques tenues pour la mise en place du PLU de Sahurs. Nous avons déposé par écrit sur le registre ouvert au public.

Nous avons fait un recensement d'habitations à proximité immédiate du projet :

Sur Sahurs – (39) entre 200 et 250m - (90) à moins de 400m –

Sur la rive gauche avec **700** points de vue différents (du RDC aux étages).

277 propriétés sont impactées dont 199 en bord de Seine.

12 sites publics et **6** terrasses de restaurants sont concernés.

Voilà pour notre activité de l'année 2013 récompensée **par cette annonce du GPMR d'abandonner le projet d'exploitation** des terres avec l'implantation d'une ferme solaire suite à un appel à projet en 2010 et après avoir retenu le candidat « Terre de Soquence ».

J'espère ne pas avoir été trop long pour ce rapport moral et d'activité de l'année écoulée.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Point 3 : *Rapport financier année 2013.*

Jean-Michel Thomas, vice-président, présente le rapport financier de la trésorière Chantal Lefebvre. Le compte de résultats affiche un excédent de 359,01€. Le budget prévisionnel 2014 ne prévoit que des charges pour un montant inférieur à 100€.

Point 4 : *Discussion et vote du rapport.*

Le rapport moral et d'activités et le rapport financier ne font l'objet d'aucune question.

Le quitus moral et le quitus financier sont accordés respectivement au président Pierre Lebrun et à la trésorière Chantal Lefebvre, à l'unanimité des présents et représentés.

Membres présents – 21 Pouvoirs : 19 Votants – 40 Pour – 40 Contre – 0 Abstention – 0

Point 5 : *Classement de la Boucle de Roumare.*

Jean-Michel Thomas revient sur le travail de recensement mené tant à Sahurs que rive gauche pour mesurer la visibilité du terrain du GPMR à Sahurs. Plus de 700 points de vue ont été répertoriés précisément rive gauche, à partir de 79 habitations en hauteur et 198 situées le long de la Seine.

Ces données ont été intégrées dans le document « Incompatibilités d'une centrale photovoltaïque à Sahurs avec les enjeux du territoire et la réglementation », répertoriant les obstacles à ce projet et dont 50 exemplaires ont été adressés aux élus ainsi qu'aux administrations départementales et régionales concernées.

L'obstacle réglementaire le plus lourd est le classement de la Boucle de Roumare de ce site paysager pittoresque, par décret du 26 juin 2013 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'écologie.

Un recours a été formé à l'encontre de cette décision. Une réponse des 18 communes concernées a été adressée au Tribunal administratif de Rouen. Seule la commune d'Hautot-sur-Seine a soutenu le pourvoi.

Point 6 : *Abandon du projet d'implantation de la centrale photovoltaïque.*

Par lettre du 24 décembre 2013 le GPMR a notifié au maire de Sahurs l'abandon du projet, non seulement envisagé mais attribué à une entreprise après appel à projet. Les études de faisabilité réalisées ainsi que l'orientation nationale donnée à la filière photovoltaïque, qui ne permettrait pas d'assurer la pérennité de cette activité sur le site, sont invoquées pour justifier cette décision.

Cette décision supprime tout projet sur le site du GPMR qui devrait donc resté classé naturel et agricole. Le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration par la commune de Sahurs doit se prononcer sur le devenir de ce terrain, en liaison avec le GPMR. Aucune autre information n'est disponible.

La seule nouvelle ayant filtré par le journal communal est le non-renouvellement par la nouvelle municipalité de la commission chargée de l'urbanisme, à laquelle des membres du bureau avaient pourtant souhaité participer.

Le maître mot pour l'avenir est donc la vigilance face aux futures décisions attendues (PLU et recours contre le décret de classement).

Une brève présentation est faite du plan d'implantation de futures bases logistiques et zones de déchargement maritime sur les terrains du GPMR de Moulineaux. Conformément à son objet statutaire, une intervention de l'association pourrait éventuellement concerner cette zone dans l'avenir.

Point 7 : *Fonctionnement de l'association et objectifs en 2014.*

Le Président confirme le maintien d'activité de l'association avec notamment une vigilance sur l'évolution des travaux de la commune de Sahurs sur le PLU.

Il rappelle le recours de la CCI dont le jugement devrait être connu dans les prochains jours.

Le Président, dans le cadre de l'activité de l'association et d'un maintien en l'état actuel de notre environnement, fait appel au volontariat pour le nettoyage des berges de Seine qui aura lieu le samedi 27 septembre 2014.

Les personnes disponibles peuvent contacter le responsable Roger L'Huissier.

Point 8 : *Adhésion et cotisation pour l'année 2014.*

L'avoir de l'association à ce jour étant suffisant pour maintenir en activité l'association, le budget prévisionnel 2014 ne prévoyant que des charges pour un montant inférieur à 100€,

Le CA décide de proposer à l'Agde une cotisation de « zéro € » pour l'adhésion de l'année 2014.

Si un fait nouveau en relation avec le but et nos statuts venait à apparaître, ce fait donnant obligation à notre trésorerie d'évoluer, nous convoquerions une Agle extraordinaire de nos adhérents.

Il est proposé aux adhérents présents de renouveler leur adhésion sur place en complétant le bulletin proposé par le secrétaire Dany Gruyters.

Vote de l'assemblée générale.

Membres présents – 21 Pouvoirs : 19 Votants – 40 Pour – 40 Contre – 0 Abstention – 0

Point 9 : *Renouvellement des membres du bureau – candidatures – vote.*

Les membres actuels sont à ce point de l'ordre du jour, sortants conformément à nos statuts (article 7).

Un appel de candidatures a été fait parmi les membres du conseil d'administration. Les candidatures qui se sont manifestées sont :

Candidats : LEFEBVRE Chantal – VALENTINI Patrick - GRUYTERS Dany - LEBRUN Pierre.

Membres du CA présents – 7 Pouvoirs 3 Votants – 10

Tous les candidats ont obtenus 10 voix : Ils sont élus.

Les membres élus procèdent à la formation du bureau :

Président – Pierre LEBRUN - Vice-président – Patrick VALENTINI – Secrétaire – Dany GRUYTERS – Trésorière – Chantal LEFEBVRE.

Point 10 : *Questions diverses.*

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le Président clôture la séance.

Fait à Sahurs le 25/04/2014.

Le Président – Pierre LEBRUN.

Le Secrétaire – Dany GRUYTERS